

⑴ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

⑴ N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 986 479

⑴ N° d'enregistrement national : 12 50973

⑴ Int Cl⁸ : B 60 R 5/04 (2013.01)

⑴

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

⑴ Date de dépôt : 02.02.12.

⑴ Priorité :

⑴ Date de mise à la disposition du public de la demande : 09.08.13 Bulletin 13/32.

⑴ Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

⑴ Références à d'autres documents nationaux apparentés : Certificat d'utilité résultant de la transformation volontaire de la demande de brevet déposée le 02/02/12.

⑴ Demandeur(s) : RENAULT S.A.S. — FR.

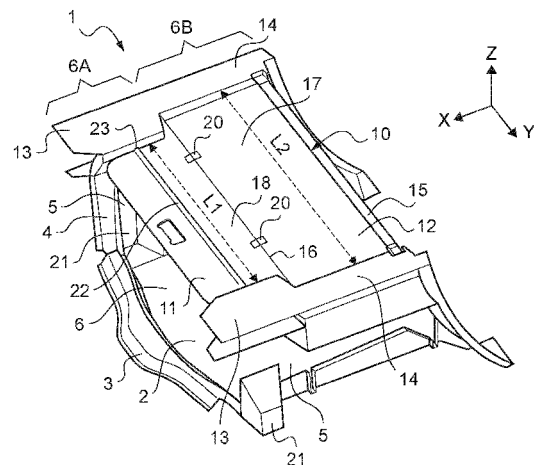
⑴ Inventeur(s) : COUTURIER KARL et TESSIER ANTONY.

⑴ Titulaire(s) : RENAULT S.A.S..

⑴ Mandataire(s) : CABINET FEDIT LORiot.

⑴ ARRIERE DE VEHICULE AVEC COMPARTIMENT A BAGAGES EQUIPE D'UN CACHE-BAGAGES MODULABLE.

⑴ Le compartiment à bagages (6) comporte une partie permanente (6A) formée près de l'ouverture de hayon (4) et une partie modulable (6B) formée plus en avant du compartiment en fonction de l'utilisation des sièges de dernier rang du véhicule. Il est fermé par un cache-bagage (10) comprenant une tablette rigide (11) supportée latéralement dans ou sur les garnitures latérales de tablette (13), couvrant la partie permanente (6A), et par un tendelet (12) constitué d'une feuille souple occultante (17) enroulable supportée par des éléments rigides transversaux (17, 16) pour couvrir la partie modulable (6B), des moyens d'attache (20) rapides et libérables étant prévus entre la tablette (11) et le tendelet (12).



FR 2 986 479 - A3



Arrière de véhicule avec compartiment à bagages équipé d'un cache-bagages modulable

5 La présente invention concerne un arrière de véhicule formant un compartiment à bagages doté d'un cache-bagages pour recouvrir et cacher à la vue l'intérieur du compartiment à bagages, notamment d'un véhicule à hayon, et en particulier d'un véhicule possédant une dernière rangée de sièges pouvant prendre diverses positions.

10 Il est connu de prévoir des tablettes rigides pour recouvrir le compartiment à bagages, mais ces tablettes, souvent disposées de manière télescopiques, prennent souvent trop de place dans le compartiment, notamment quand elles ne sont pas en position d'utilisation. Il est aussi connu de tendre entre l'arrière des dossiers relevés d'une rangée de sièges et
15 l'ouverture du hayon un tendelet horizontal constitué d'une feuille souple occultante qui recouvre les bagages du compartiment à bagages et les soustrait à la vue. La feuille souple occultante est généralement pliable ou enroulable pour pouvoir prendre moins d'espace quand elle n'est pas utilisée pour l'occultation.

20 Certains véhicules à deux ou trois rangs de sièges prévoient que les sièges du dernier rang soient escamotables ou même enlevables pour libérer un grand espace de rangement ; le compartiment à bagages est donc plus ou moins court selon que les sièges du dernier rang sont utilisés en position de route.

25 Il existe un besoin de cache-bagages qui puisse être modulable pour cacher le compartiment à bagages aussi bien dans la version longue du compartiment que dans sa version courte.

Le but de l'invention est de répondre à ce besoin.

30 L'invention atteint son but grâce à un arrière de véhicule comprenant un compartiment à bagages formé au-dessus d'un plancher et devant une ouverture arrière de hayon, et bordé latéralement par des garnitures latérales de coffre et des garnitures latérales de tablette, le compartiment à bagages comportant une partie permanente formée près de l'ouverture de hayon et une partie modulable formée plus en avant du compartiment en fonction de
35 l'utilisation des sièges de dernier rang du véhicule, le compartiment à

bagages pouvant être fermé par un cache-bagage comprenant une tablette rigide supportée latéralement dans ou sur les garnitures latérales de tablette, caractérisé en ce que la tablette rigide s'étend transversalement pour couvrir la partie permanente du compartiment et en ce qu'il est prévu un tendelet
5 constitué d'une feuille souple occultante enroulable supportée par des éléments rigides transversaux pour couvrir la partie modulable du compartiment, des moyens d'attache rapides et libérables étant prévus entre la tablette et le tendelet.

Ainsi, l'invention permet-elle de couvrir et cacher à la vue le
10 compartiment à bagage dans chacune de ses deux configurations. Dans une première configuration, quand les sièges du dernier rang sont relevés en position de route (par exemple dans la version 7 sièges d'un véhicule à trois rangées de sièges), le compartiment est court et ne comprend que la partie permanente ; seule la tablette rigide est alors utilisée pour fermer l'espace
15 supérieur du compartiment court. Par rigide, on entend que la tablette est capable de supporter un seuil de charges fixé, correspondant par exemple au poids de plusieurs blousons en cuir déposés par les utilisateurs du véhicule ; à cet égard, la tablette rigide se distingue des bavettes semi-rigides qui existent dans certains cache-bagages et qui ne sont pas prévues pour
20 pouvoir supporter cette charge. Dans une seconde configuration, quand les sièges de dernier rang sont escamotés ou enlevés (par exemple dans la version 5 sièges du véhicule à trois rangées de sièges mentionné plus haut), le compartiment est long et comprend la partie permanent et la partie modulable ; l'utilisateur accroche alors le bord du tendelet au bord arrière
25 de la tablette grâce aux moyens d'attache rapides et libérables et le compartiment long peut être couvert par le tendelet et la tablette conjointement.

Avantageusement, une ou plusieurs des caractéristiques suivantes sont aussi présentes dans l'objet de l'invention, indépendamment ou en
30 combinaison.

-le tendelet comporte un corps d'enroulement et une barre de tirage servant à tendre la feuille souple occultante.

-les moyens rapides d'attache sont formés au moins partiellement sur la barre de tirage, soit par une fixation intégrée, soit par une fixation
35 rapportée.

-la partie permanente du compartiment est plus étroite que la partie modulable du compartiment, au moins au niveau des garnitures latérales de tablette.

5 -la partie permanente du compartiment comporte à sa base, dans les garnitures latérales de coffre, des extensions latérales permettant le rangement transversal du tendelet enroulé.

-la tablette est montée par un axe pivotant dans des moyens de verrouillage libérable prévus dans les garnitures latérales de tablette.

10 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description suivante d'un exemple de réalisation. Il sera fait référence aux dessins annexés sur lesquels :

15 La figure 1 est une vue schématique en perspective partielle d'un arrière de véhicule dont le compartiment est équipé d'un cache-bagages conformément à l'invention, représenté en position entièrement déployée sur le compartiment en configuration longue.

Les figures 2 et 3 représentent schématiquement en coupe longitudinale deux modes de réalisation des moyens d'attache rapide entre la barre de tirage du tendelet et la tablette.

20 La figure 1 représente l'arrière 1 d'un véhicule avec notamment son plancher 2 se terminant à l'arrière par la garniture de jupe de bas de coffre 3 formant le seuil bas de l'ouverture 4 de hayon arrière. Un compartiment à bagages 6 est formé sur le plancher 2 entre les garnitures latérales de coffre 5. Dans la direction longitudinale du véhicule (représentée par l'axe X du repère orthonormé XYZ), le compartiment 6 est plus ou moins long selon
25 que les sièges de dernier rang (non représentés) du véhicule sont escamotés ou non. Sur le dessin, le compartiment est représenté dans sa configuration longue, et comporte une partie arrière permanente 6A au voisinage de l'ouverture de hayon 4, et une partie avant modulaire 6B qui n'existe que quand les sièges sont repliés ou absents et agrandit la taille du compartiment
30 à bagages 6. Dans la direction transversale Y, la largeur de la partie 6B du compartiment 6 est souvent plus grande que la largeur de la partie permanente arrière 6A pour des raisons techniques qui imposent de loger divers équipements près de l'ouverture de hayon 4, au niveau des garnitures latérales de tablette 13.

Le cache-bagages 10 de l'invention comporte une partie permanente sous forme de tablette rigide 11 et une partie modulaire sous forme de tendelet 12. La tablette 11, par exemple en matière plastique injectée ou en panneau de fibres et résine, a une largeur L1, par exemple de 1100 mm ; elle est posée sur des reliefs appropriés formés sur les garnitures latérales arrière 13 d'appui de tablette. Ces garnitures latérales arrière d'appui 13 se prolongent vers l'avant par des garnitures latérales avant 14 d'appui ménageant entre elles une largeur L2, par exemple de 1210 mm, plus importante que la largeur ménagée entre les garnitures 13. Les garnitures 13 et 14 correspondent sensiblement aux parties permanente 6A et modulaire 6B du compartiment à bagages 6. Entre les garnitures 14 est installé le tendelet 12 comportant une toile occultante souple 17 tendue entre un corps principal rigide d'enroulage 15 fixé entre les garnitures 14, juste derrière les dossiers des sièges d'avant-dernier rang, et une barre arrière de tirage 16. De manière connue en soi, la barre de tirage 16 coulisse dans des reliefs (par exemple des rainures) prévus dans les garnitures latérales avant 14 de manière à pouvoir être fixée au moins dans une position déployée vers l'arrière correspondant à celle représentée, qui permet au tendelet 12 de recouvrir la partie modulaire 6B du compartiment à bagages. Si nécessaire, d'autres positions intermédiaires de blocage peuvent être prévues entre cette position extrême et la position enroulée dans le corps 15.

Selon l'invention, le tendelet 12 et la tablette 11 peuvent être réunis par des moyens d'attache rapides et libérables pour adopter la configuration représentée sur la figure 1. Ces moyens d'attache, symbolisés sur la figure 1 par les repères 20, peuvent être formés au niveau de la barre de tirage 16 et disposés ponctuellement le long de la barre de tirage ou sur toute sa longueur. La tablette 11 comporte une partie avant 18 plus large transversalement que la partie principale de la tablette de manière à faire la transition vers les garnitures latérales de tablette étroite 13 et plus larges 14, et cette partie 18, rigide, peut être conformée comme représenté en figure 2 pour réaliser une fixation intégrée (c'est-à-dire ne nécessitant pas d'autre pièce et généralement basée sur une coopération de formes complémentaires) avec la barre de guidage 16, également rigide. Il suffit de prévoir que l'extrémité 18 (ponctuellement ou tout du long de la barre) forme un relief coopérant avec un relief complémentaire dans la barre de

guidage 16, l'insertion de l'un dans l'autre pouvant se faire par clippage en force, ou par glissement transversal relatif d'une pièce dans l'autre pièce. La figure 3 représente un mode alternatif de fixation sous forme rapportée (c'est-à-dire nécessitant une autre pièce), où l'extrémité rigide 18 bordant l'arrière de la tablette 11 pénètre dans un relief complémentaire de la barre de guidage 16 et est fixée dans cette position par exemple par un serrage de type quart de tour autour de l'axe 19 grâce à des écrous de serrage rapportés. Ces fixations ont en commun de permettre à un utilisateur de réunir le tendelet 10 et la tablette 11 ou de les séparer, très rapidement et très simplement.

Dans la configuration de compartiment long représentée sur la figure 1, la tablette 11 est réunie au tendelet 10 par les moyens 20, de sorte que quand la toile 17 du tendelet 10 est déroulée, l'ensemble du tendelet 10 et de la tablette 11 est unitaire et recouvre le compartiment 6, dans ses deux parties 6A et 6B.

La tablette 11 peut présenter un axe d'articulation transversal 22 séparant la partie avant évasée 18 de la partie arrière, cet axe d'articulation rigide 22 permettant de relever l'arrière de la tablette par pivotement lorsque l'utilisateur le souhaite pour accéder plus facilement au compartiment à bagages. Avantageusement, cette axe d'articulation 22 comprend à ses deux extrémités des éléments s'engageant dans un relief complémentaire prévu dans les garnitures latérales de tablette 13 (lesquelles sont suffisamment rigides pour accueillir ce genre de dispositif) afin de former un verrouillage pivotant amovible 23 dans les garnitures latérales de tablette arrière 13. De tels verrouillages pivotants amovibles sont connus par exemple par le document WO96/32301. Dans cette configuration, l'utilisateur peut donc d'une part relever la tablette et d'autre part il peut débloquer le verrouillage de la tablette 11 et laisser le tendelet 10 s'enrouler dans son corps ce qui dans ce cas entraîne vers l'avant la tablette attachée au tendelet.

Si au contraire l'utilisateur souhaite utiliser les sièges de dernier rang en position de route, alors il détache le tendelet 12 de la tablette 11, grâce au moyens d'attache libérables 20, l'enroule dans le corps 12 si ce n'est déjà fait, décroche le corps 12 de sa position derrière les sièges d'avant-dernier rang et vient le ranger transversalement en bas du compartiment 6, où deux extensions en troncs de pyramide 21 dans les parois latérales 5 sont prévues

pour donner la place transversale nécessaire à ce rangement. Dans ce cas, la tablette 11 est utilisée seule, et elle est maintenue en place par le verrouillage pivotant 23 de l'axe 22.

REVENDICATIONS

5

1. Arrière de véhicule comprenant un compartiment à bagages (6) formé au-dessus d'un plancher (2) et devant une ouverture arrière de hayon (4), et bordé latéralement par des garnitures latérales de coffre (5) et des garnitures latérales de tablette (13, 14), le compartiment à bagages (6) comportant une partie permanente (6A) formée près de l'ouverture de hayon (4) et une partie modulable (6B) formée plus en avant du compartiment en fonction de l'utilisation des sièges de dernier rang du véhicule, le compartiment à bagages (6) pouvant être fermé par un cache-bagage (10) comprenant une tablette rigide (11) supportée latéralement dans ou sur les garnitures latérales de tablette (13), caractérisé en ce que la tablette rigide (11) s'étend transversalement pour couvrir la partie permanente (6A) du compartiment et en ce qu'il est prévu un tendelet (12) constitué d'une feuille souple occultante (17) enroulable supportée par des éléments rigides transversaux (17, 16) pour couvrir la partie modulable (6B) du compartiment, des moyens d'attache (20) rapides et libérables étant prévus entre la tablette (11) et le tendelet (12).

15

20

25

2. Arrière de véhicule selon la revendication 1 caractérisé en ce que le tendelet (12) comporte un corps d'enroulement (15) et une barre de tirage (16) servant à tendre la feuille souple occultante (17).

30

3. Arrière de véhicule selon la revendication 2 caractérisé en ce que les moyens rapides d'attache (20) sont formés au moins partiellement sur la barre de tirage (16).

35

4. Arrière de véhicule selon la revendication 3 caractérisé en ce que les moyens rapides d'attache (20) sont formés sur la barre de tirage (16) par fixation intégrée.
- 5
5. Arrière de véhicule selon la revendication 3 caractérisé en ce que les moyens rapides d'attache (20) sont formés sur la barre de tirage (16) par fixation rapportée.
- 10
6. Arrière de véhicule selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la partie permanente (6A) du compartiment est plus étroite que la partie modulable (6B) du compartiment, au moins au niveau des garnitures latérales de tablette (13, 14).
- 15
7. Arrière de véhicule selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la partie permanente (6A) du compartiment comporte à sa base des extensions latérales (21) dans les garnitures latérales de coffre (5) permettant le rangement transversal du tendelet enroulé.
- 20
8. Arrière de véhicule selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la tablette (11) est montée par un axe pivotant (23) dans des moyens (23) de verrouillage libérable prévus dans les garnitures latérales de tablette (13).
- 25

1/1

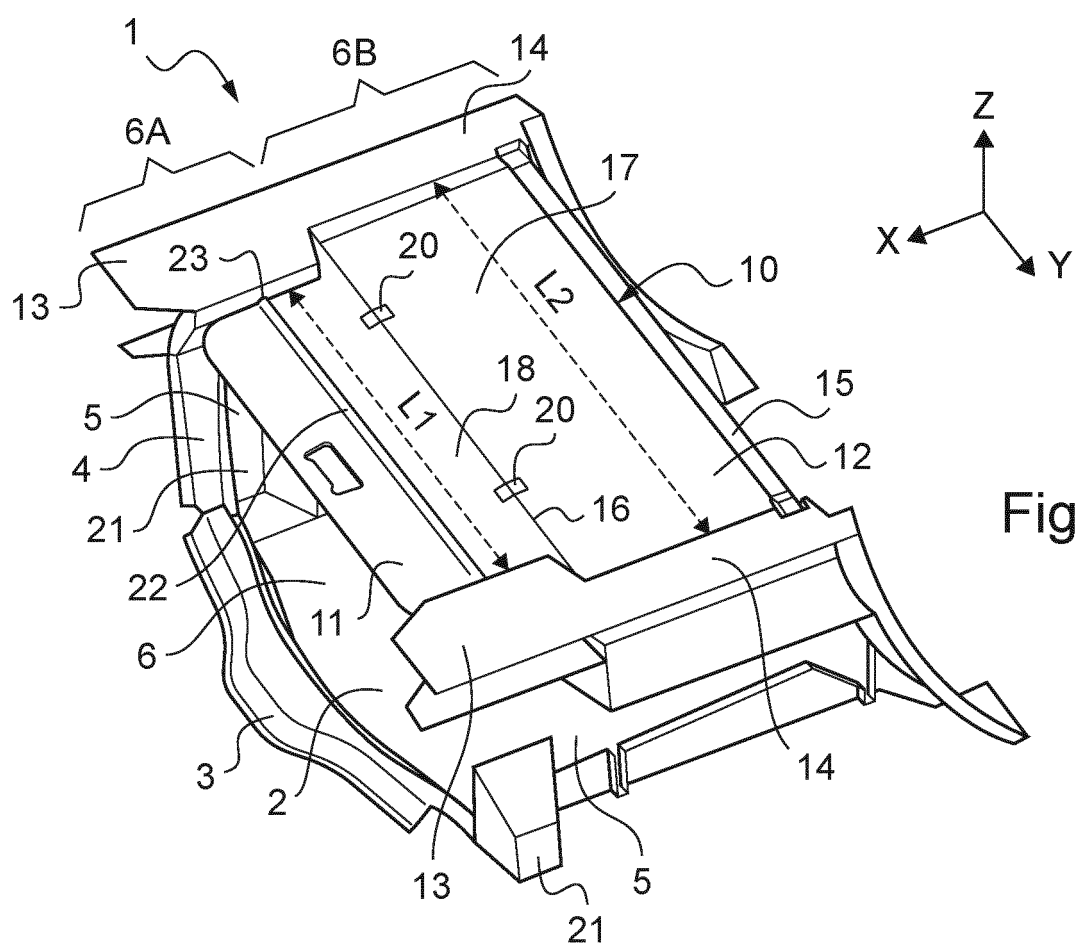


Fig. 1

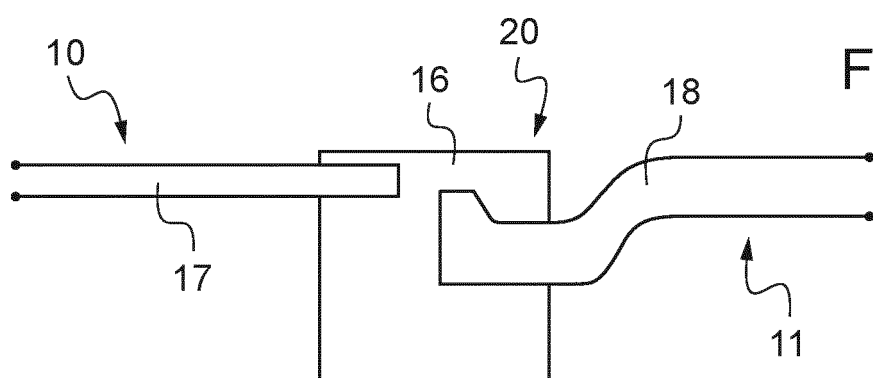


Fig. 2

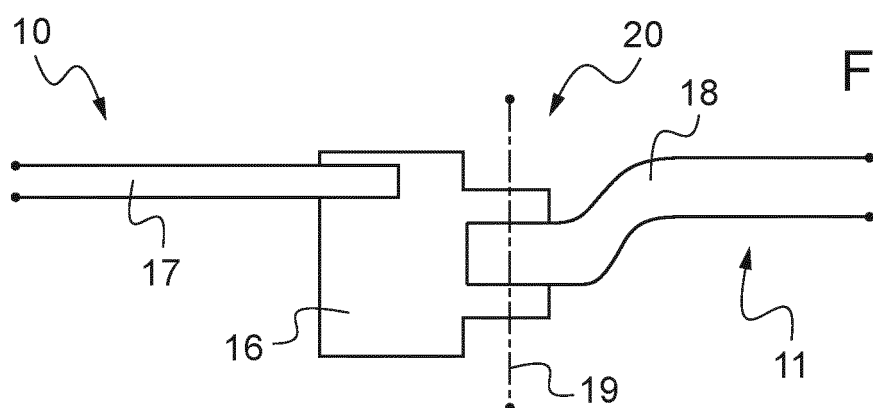


Fig. 3